



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois d'avril à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal d'Uza, après convocation légale en date du cinq avril 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEBLOND.

Etaient présents: Catherine CASTAING, Christian DELEST, Francine GILBERT, Bernard LAPORTE, Jean-Jacques LEBLOND, Marie-Noëlle PARCOLLET

Absents excusés : Jean-Paul BASTIEN, Claude GRANVILLE, Christine SAINT-AMANS LESTEL, Léa TAUZIA

Absents : Bernard POMMIER

Membres en exercice : 11 - Présents : 6 - Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Affectation des résultats 2022 – annule et remplace DEL 2023005 du 04/04/2023
- 3 – Vote du Budget primitif 2023 – annule et remplace DEL 2023008 du 04/04/2023
- 4 – Questions diverses

1 – Désignation d'un secrétaire de séance – délibération 2023009

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour,
de nommer Mme Cathy CASTAING

BUDGET

2 – Affectation des résultats 2022 – délibération 2023010

Annule et remplace délibération 2023005 du 04/04/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<u>Investissement</u>	
- Un excédent d'investissement reporté de :	+ 6 563.97
- Un excédent d'investissement de l'exercice 2022 :	+ <u>21 206.65</u>
<i>Soit un excédent d'investissement cumulé de :</i>	+ 27 670.62
<u>Fonctionnement</u>	
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	+ 219 568.89
- Un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 :	+ <u>70 354.83</u>
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	+ 289 923.72

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Inscription en Recettes Excédent d'investissement au c/001 du BP 2023 :	27 670.62
- Inscription en Recettes Excédent de fonctionnement au c/002 du BP 2023 :	289 923.72

3 – Vote du Budget Primitif 2023 – délibération 2023011

Annule et remplace délibération 2023008 du 04/04/2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 190 048.51 €

Recettes : 190 048.51 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 507 354.72 €

Recettes : 507 354.72 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, par 6 voix pour, le budget primitif 2023 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30

Le secrétaire de séance
Cathy CASTAING



Le Maire
Jean-Jacques LEBLOND

